

FINANCES**Participations financières des usagers des services municipaux**

Animations sportives dans les quartiers pour les 11-17 ans

Modification de la délibération du 19 mai 2011

EXPOSE DES MOTIFS

Les Animations Sportives dans les Quartiers ont été ouvertes aux jeunes ivryens âgés de 12 à 17 ans. Depuis la reprise de septembre, la Ville reçoit des demandes d'inscriptions émanant de pré-adolescents âgés de 11 ans qui souhaitent partager ces activités avec leurs camarades âgés de 12 ans et plus.

Ces jeunes, pour la plupart, sont scolarisés en classe de 6^{ème} et donc collégiens, il paraît, dès lors, pertinent de les intégrer au dispositif en compagnie de leurs camarades qu'ils côtoient au quotidien dans leur collège de secteur.

De surcroît, cela permettrait d'harmoniser les tranches d'âge des publics pré-adolescent et adolescent accueillis dans les structures de loisirs de la ville qui concernent les 11 – 17 ans.

Dans la logique de promotion des activités sportives et en lien avec notre engagement de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre, je vous propose donc de modifier la délibération du 19 mai 2011 afin d'ouvrir l'activité Animations Sportives dans les Quartiers aux jeunes âgés de 11 ans.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

Participations financières des usagers des services municipaux

Animations sportives dans les quartiers pour les 11-17 ans

Modification de la délibération du 19 mai 2011

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 mai 2011 fixant les tarifs des activités sportives ouvertes au public notamment les animations sportives dans les quartiers, à compter du 1er septembre 2011,

considérant que la Ville souhaite étendre aux jeunes dès 11 ans la possibilité de participer aux animations sportives dans les quartiers soumises à tarification,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : MODIFIE, à compter du 1^{er} avril 2012, la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2011 susvisée et FIXE le tarif des animations sportives dans les quartiers pour les jeunes ivryens de 11 à 17 ans comme suit :

ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS	
<i>Carte valable jusqu'en juin 2012</i>	
Jeunes ivryens 11 à 17 ans	Quotient familial
	montant mini
	8,08 €
	montant maxi
	17,27 €

ARTICLE 2 : PRECISE que les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2012